

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2024-2025

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2024-2025

Arrêté en date du 25/04/2025

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le samedi 24/05/2025 à partir de 10H00, dans la salle de la JS Soignies, chemin du Tour Lette à 7060 Soignies.

Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires par mail pour désigner la personne qui représentera leur club durant cette assemblée.

Pour rappel : les membres du CDA, des CP, des Groupements Parlementaires, des Conseils Judiciaires ainsi que les candidats aux élections ne peuvent pas représenter leur club.

Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
 - 4.1 **Rapport Commission calendriers seniors et jeunes**
 - 4.2 **Rapport Commission Technique et de Propagande (CTPH)**
 - 4.3 **Rapport Commission mini-basket**
 - 4.4 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
 - 4.5 **Rapport Commission 3X3**
 - 4.6 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Présentation du Bilan 2024**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Décharge au CP**
- 9 **Présentation du budget 2026**
- 9.1 **Vote contribution des clubs saison 2025-2026**
- 10 **Interpellation(s)**
- 11 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 12 **Ratification des cooptations / Election des nouveaux membres**
- 13 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 14 **Proclamation des résultats du championnat**
- 15 **Divers**
- 16 **Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 17 mai 2025 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :
 Président : NOTELAERS Christophe
 Vice-Présidente : CAPRON Lucienne
 Secrétaire : BOLSENS Philippe
 Trésorier : VANDEMOER Aubin

Membres : CRAPPE Christian, GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, LOISEAU Florence, MOSCIATTI Renzo, VANKEERSBULCK Samuel

2-Répartition des tâches

Président : Mr Christophe Notelaers
 Vice-présidente : Mme Lucienne Capron
 Secrétaire : Mr Philippe Bolssens
 Trésorier : Mr Aubin Vandemoer
 Présidente de la CTPH : Mme Florence Loiseau
 Président de la CFA : Mr Renzo Mosciatti
 Président de la Commission Minibasket : Mr Samuel Vankeersbulck
 Composition du bureau : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Aubin Vandemoer et Mme Lucienne Capron
 Encodage des amendes : Mr Philippe Bolssens
 Compensation seniors et jeunes : Mr Frédéric Leroy
 Gestion du site internet : Mr Christophe Notelaers
 Elaboration du calendrier : Mr Christophe Notelaers avec l'aide de Mr Pierre Thomas
 Calendrier administratif : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens
 Relations avec la presse : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens
 Homologation des terrains : MM Samuel Vankeersbulck (Mons/Tournai) et Michel Guillaums (Charleroi/Centre)
 Gestion modifications calendrier : Mr Christian Crappe
 Convocations et déconvocations des arbitres :
 Seniors provinciaux : Mr Michel Guillaums
 Jeunes provinciaux : Le CP a délégué cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Jeunes AWBB : Le CP a délégué cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Coupe du Hainaut Seniors : MM Christophe Notelaers
 Coupe du Hainaut Jeunes : Mme Lucienne Capron

Lors de sa réunion du 12/06/2024, en plus de la CFA et de la CTPH, le CP a confirmé la création des commissions suivantes :

- Commission administrative de contrôle des feuilles : La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles. Elle est composée des membres suivants : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Christian Crappe et Joseph Turrisi
- Commission Minibasket composée des membres suivants : Samuel Vankeersbulck (président), Lucienne Capron (secrétaire), Quentin Debruxelles, Alfonso Di Pasquale.
- Commission 3X3 : Elle est composée des membres suivants : MM Aubin Vandemoer (président), Vincent Debiève (secrétaire), Jason Dieu (responsable arbitrage), Vivian Javeline et Jérôme Detaille (depuis le 10/03/2025). Mr Pierre Thomas a apporté son soutien à la commission.
- Commission Coupes du Hainaut : Elle est composée des membres suivants : Christophe Notelaers (responsable seniors), Lucienne Capron (responsable jeunes) et Pierre Thomas (support informatique).

3-Mandats CP

MM Christian Crappe et Aubin Vandemoer sont sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 25/04/2025. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Bolssens P.	6	6	0
Capron L.	6	6	0
Crappe C.	6	5	1
Guilliaums M.	6	6	0
Leroy F.	6	5	1
Loiseau F.	6	6	0
Mosciatti R.	6	4	2
Notelaers C.	6	6	0
Vandemoer A.	6	5	1
Vankeersbulck S.	6	6	0

b) Commission Administrative

Bolssens Ph.	38	38	0
Crappe Ch.	38	31	7
Notelaers C.	38	36	2
Turrisi J.	38	32	6

Toutes les absences sont excusées.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2024/2025.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
P. Bolssens

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, la commission administrative de contrôle de feuilles se réunit chez le secrétaire et contrôle les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'encode les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées :

Art. PC22 : absence d'un arbitre ;

Art. PC16 : pas de CM ou de licence ;

Art. PC28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en minibasket) ;

Art. PC33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. PC48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. PC73 : sanctionner les forfaits.

Philippe Bolssens
Le 25 avril 2025

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

Cette saison s'est heureusement déroulée normalement.

Il n'y a pas eu d'arrêt fâcheux (épidémie ou intempéries).

Toutefois, la saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification au calendrier.

996 demandes ont été accordées entre le 07 août 2024 et le 25 avril 2025.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours « calendrier », la modification peut être accordée d'office sur demande du club intéressé.

Seul le changement de salle (sans modification de calendrier) ne requiert pas l'accord de l'adversaire.

La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires de la commission administrative du CP.

On constate une diminution du nombre de forfaits généraux.

Toutefois on doit encore en déplorer un nombre trop important.

Au cours de la saison, 21 équipes de « minibasket », « Jeunes » et ou « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition. 6 nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en cours de championnat.

Il reste, à ce jour, 711 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) ou pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (Coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles PC59 et PC74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2024	0 €	0 €
Août 2024	432.4 €	159,9 €
Septembre 2024	909.2 €	319.8 €
Octobre 2024	1538.3 €	346.5 €
Novembre 2024	1115.3 €	0 €
Décembre 2024	1003.0 €	106.6 €
Janvier 2025	461.5 €	313.1 €
Février 2025	849.3 €	229.3 €
Mars 2025	565,7 €	229.3 €
Avril 2025	120,3 €	0 €
	-----	-----
Totaux	6.995,0 €	1.704,5 €

Soit un total général de 8699,5 €

Pour terminer, mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans des moments difficiles.

Lambusart, le 25 avril 2025

Le responsable,

Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission Calendrier

Calendrier : Saison 2024-2025

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Pierre Thomas.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

653 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

2 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **19** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **6** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat.

Ceci nous permet d'avoir les chiffres suivants au moment de l'arrêt des championnats :

Dames	Seniors	41	U14	21
	U19	16	U12	20
	U16	21	U10	08
Messieurs	Seniors	106	U12	71
	U21	17	U10	84
	U18	42	U6/8	95
	U16	47		
	U14	49		

D'où un nombre total de **638** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en BNXT League League, Basket Belgium et AWBB (**73**), nous comptabilisons un total de **711 équipes**.

Chaque club a pu consulter son calendrier sur le site provincial.

La période de pré-calendrier s'est déroulée par échange de mails.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.

Merci aux clubs pour l'introduction des résultats dans BigCaptain.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (996 entre début août et le 25 avril 2025).

Un peu d'attention lors de la période de pré-calendrier peut éviter beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 25/04/2025

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Bolssens Philippe

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2024-2025

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « seniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 26

Messieurs : 43

Jeunes filles : 65 dont U19F : 17 U16F : 17 U14F : 22 U12F : 15

Jeunes garçons : 162 dont U21 : 18 U18 : 33 U16 : 39 U14 : 35 U12 : 41

47 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».
 55 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».
 243 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

3 forfaits a été enregistré en catégorie « Dames ».
 3 forfaits a été enregistré en catégorie « Messieurs ».
 11 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été vérifiés et mis à jour sur le site provincial par Christophe Notelaers et Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au GGBC Colfontaine (2653) que nous tenons encore une fois à remercier et à féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 15 et 16 mars 2025.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au Fémina Docherie A (Dames) et au BCJS Estaimpuis A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise au BCJS Estaimpuis A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Guillaume et Coppenolle, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette saison ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
 25/04/2025

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

PRESIDENTE :

LOISEAU Florence, membre du CP Hainaut – JS Soignies - 0939

VICE-PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARIAT :

LOISEAU Florence et CAPRON Lucienne

ACCOMPAGNATEURS FILLES ET GARCONS :

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu – 2500

LOISEAU Florence – JS Soignies - 0939

CAPRON Lucienne – BCF Quaregnon - 2360

KARBOWIAK Philippe – DPK Carnières Morlanwelz – 1408

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Union Mons-Hainaut – 1036

Assistants :

PIETKA Aurélie – BCF Quaregnon - 2360

VANKEERSBULCK Samuel – Tremplin Mouscron – 1846

Réunions de la Commission:

Une réunion a eu lieu le 25 août 2024 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun. Une seconde a eu lieu le 8 mars 2025.

Il a été décidé de faire des réunions informatives lors des entraînements.

Les entraînements auront lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Bilan de la saison 2024-2025

CTPH « Garçons » – saison 2024-2025

Sélection 2011

4 dépistages en avril (2), mai (1) et août (1) 2024 et 15 entraînements ont été donnés au total.

Un stage de 2,5 jours durant les vacances d'automne.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'hiver.

15 joueurs ont été présentés pour les JRJ de janvier (BBW) et mars (Jumet).

17 joueurs ont été alignés au cours de ces 2 JRJ.

A l'issue de la seconde JRJ, 8 garçons ont été retenus pour les premiers entraînements régionaux.

CTPH « Filles » – saison 2024-2025

Sélection 2011

4 dépistages en avril (2), mai (1) et août (1) 2024 et 15 entraînements ont été donnés au total.

Un stage de 2,5 jours durant les vacances d'automne.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'hiver.

13 joueuses ont été présentées pour les JRJ de janvier (BBW) et mars (Jumet).

A l'issue de la seconde JRJ, 11 filles ont été retenues pour les premiers entraînements régionaux.

Bilan général

1ère JRJ : 1er pour les Garçons 2011 et 3ème pour les filles 2011.

2ème JRJ : 1er pour les Garçons 2011 et 2ème pour les filles 2011.

Résultat final : la Province termine 2ème du classement final.

Les premiers dépistages pour les jeunes 2012 se dérouleront en avril et mai 2025.

3 séances sont prévues les 6, 27 avril et 11 mai.

1 séance est prévue à la reprise le 30 août.

Tous les clubs ont été contactés en vue d'obtenir les coordonnées des jeunes 2012.

18 ont répondu. 113 garçons et 68 filles ont été invités aux premières séances.

40 Garçons et 39 filles ont actuellement répondu positivement à cette invitation.

La Présidente
Florence LOISEAU
25/04/2025

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2024-2025

COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

Président : Mr Samuel Vankeersbulck
 Secrétaire : Mme Lucienne Capron
 Responsable du calendrier U6 & U8 : Mr Quentin De Bruxelles
 Responsable de la vérification des feuilles U6 & U8 : Mme Lucienne Capron
 Gestion du challenge U12 : MM Samuel Vankeersbulck et Alfonso Di Pasquale (avec l'aide de Pierre Thomas)
 Intervisions : Mr Samuel Vankeersbulck et Mr Alfonso Di Pasquale
 Communication et projets spécifiques : Mr Samuel Vankeersbulck, Mr Quentin De Bruxelles et Mme Lucienne Capron.

TABLEAUX DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	25/06/2024	05/11/2024	TOTAL
VANKEERSBULCK SAMUEL	P	P	2/2
CAPRON LUCIENNE	P	P	2/2
DE BRUXELLES QUENTIN	P	P	2/2
DI PASCALE ALFONSO	P	P	2/2
PIERRE THOMAS	E	E	0/2

Christophe Notelaers (Président CP) nous a fait l'honneur d'assister à une réunion sur les 2.

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

Cette saison, nous avons poursuivi les travaux de la commission « Minibasket » qui a pour but de :

- Organiser les tournois en U6 & U8 (3&3) & contrôler la régularité de ceux-ci ;
- Aider au développement & à la promotion du minibasket au sein des clubs ;
- Coordonner les activités organisées pour le minibasket (challenge U12 AWBB, etc.).

Au cours de la saison, la commission a organisé les activités suivantes :

1. Organisation du calendrier 3&3

Ce fut la onzième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. Au moment d'établir les calendriers initiaux, 74 équipes étaient inscrites en U8 et 16 en U6 pour terminer avec 73 équipes en U8 et 18 en U6 à la fin de la saison régulière (le CP a accepté d'ajouter de nouvelles équipes en cours de saison). Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique.

Chaque poule comprenait 6 ou 7 équipes pour les U8. Trois poules ont été créées spécifiquement pour les U6 (joueurs nés en 2019). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres. Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Enfin, cette année, la commission minibasket a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 29 clubs qui ont répondu, 22 se sont tous exprimés en faveur de la formule mini-tournois. La commission préconise donc naturellement au CP la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé. Pour information, le département minibasket AWBB préconise également l'organisation de la compétition sous forme de mini-tournois.

2. Challenge U12

Cette année, l'étape provinciale a eu lieu le week-end des 4-5 janvier 2025 à l'Olympic Mont-sur-Marchienne. 122 garçons et 61 filles ont pu s'amuser et se rencontrer lors de cet événement. 31 garçons et 15 filles se sont qualifiés pour la finale. Lors de la finale qui a eu lieu le 13/04 à Waremme, 29 garçons et 15 filles ont représenté notre province. Le meilleur garçon termine 11ème et la meilleure fille termine à la 4ème place.

Le Challenge U12 était basé sur 4 épreuves individuelles où chaque jeune étant né en 2013 ou 2014 pouvait participer. Les épreuves étaient les mêmes que l'année passée. Cette édition a été l'occasion d'organiser pour la troisième fois cet événement dans la Province du Hainaut.

3. Intervisio mini-basket

La commission minibasket a continué les intervisio auprès des clubs. Les objectifs des intervisio sont multiples :

- échanger avec les formateurs sur la philosophie mini-basket
- soutenir les formateurs dans la gestion des rencontres et la formation des jeunes
- la supervision des rencontres et l'adaptation pédagogique

La commission souhaite continuer à développer ce projet pour la saison 2025-2026. Nous aurons besoin d'élargir le staff pour développer ce projet.

Pour la Commission Minibasket,

Fait le 27/04/2025.

Le Président, Samuel VANKEERSBULCK

La Secrétaire, Lucienne CAPRON

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

Saison 2024-2025



COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

MOSCIATTI Renzo : Président, Responsable Convocateur Jeunes provinciaux et Jeunes AWBB, Relations avec la presse, Représentant au Département Arbitrage AWBB, Membre de la Cellule déontologie.

GUILLIAUMS Michel : Vice-Président, Convocateur Seniors provinciaux, Coordinateur P1, Chargé des cours d'arbitrage, Membre de la Cellule déontologie.

VARISANO Giancarlo : Vice-Président, Responsable matériel, Membre de la Cellule déontologie.

WILLEMS Grégoire : Secrétaire, Coordinateur P2.

BOURLEAU Kevin : Capitaine du Pôle Élites.

BREDAT Jean-Michel : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre), Membre de la Cellule déontologie.

COPPENOLLE Bastien : Convocateur Jeunes provinciaux et régionaux, Responsable de formation OTM.

DELTENRE Quentin : Capitaine du Pôle débutants, Chargé de cours d'arbitrage, Responsable de la Cellule déontologie, Responsable PC1.

THOMAS Olivier : Coordinateur P3-P4, Coordination informatique, Membre du Pôle Élites.

VANDEMOER Aubin : Capitaine du Pôle performance, Convocateur des coaches / formateurs / classificateurs, Chargé de formation OTM.

VAN BELLE Damien : Membre du Pôle débutants.

WALNIER André : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et Membre de la cellule déontologie.

Suite aux problèmes de santé du Président, Michel Guillaums est devenu Président f.f., Responsable Convocateur Jeunes provinciaux et Jeunes AWBB et Représentant au Département Arbitrage AWBB à partir du 11 février 2025.

TABLEAU DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	13/06	22/08	30/08	12/09	27/09	21/10	09/12	11/02	26/03	Total
BOURLEAU Kévin	E	E	E	E	E	E	E	A	A	0/9
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
COPPENOLLE Bastien	P	P	E	E	P	P	P	P	P	7/9
DELTENRE Quentin	P	P	E	P	E	P	P	E	E	5/9
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
MOSCIATTI Renzo	P	P	P	P	P	P	P	E	E	7/9
THOMAS Olivier	P	P	P	P	P	P	P	P	E	8/9
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
VARISANO Giancarlo	P	P	P	E	P	P	P	P	P	8/9
VAN BELLE Damien	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
WALNIER André	P	P	P	P	E	P	P	P	P	8/9
WILLEMS Grégoire	P	P	P	P	E	P	P	P	P	8/9
Total par réunion	11	11	9	9	8	11	11	9	8	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à différentes réunions : Christophe Notelaers (Président du CP), Jaime Andreu (Département Arbitrage), Philippe Bolssens (Secrétaire du CP), Albert De Smet (Président du CJP), Fabien Duplaquet (Membre du CJP), Pascal Lecomte (Président des Parlementaires), Pierre Thomas (Membre du CDA puis Directeur-Général) et Delphine Vandystadt (Secrétaire du CJP).

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

En début de saison, la province du Hainaut comptabilisait 163 arbitres actifs (soit une augmentation de 6% par rapport à la saison dernière).

1. Assemblée statutaire

La CFA a organisé l'assemblée de début de saison le 30 août 2024, dans la salle du BCJ Ressaix. 124 arbitres étaient présents lors de l'assemblée.

Au total, 81 arbitres ont effectué le test physique. Les arbitres P1 et P2 sont tenus de réussir un test physique avant de pouvoir officier dans leur catégorie.

L'assemblée statutaire bis a eu lieu le 27 septembre 2024 dans la salle du BCJ Ressaix. Au total, 26 arbitres étaient présents pour le colloque et 16 arbitres ont effectué ou refait leur test physique.

Une autre session du test physique a été organisée le 26 octobre 2024, pour 4 arbitres.

9 arbitres ne se sont jamais présentés à une assemblée statutaire.

2. Cours d'arbitrage

La partie théorique des cours d'arbitrage a été totalement repensée par le Département Arbitrage de l'AWBB. Elle se déroule désormais uniquement en ligne. Les participants peuvent donc suivre les cours au moment où ils le souhaitent.

La partie pratique des cours a également été revue. Le Département Arbitrage de l'AWBB travaille en collaboration avec la CFA.

Une formation pratique a été dispensée le samedi 26 octobre 2024 dans les installations de l'UBC Quaregnon. Une autre a été dispensée le mardi 18 février 2025 dans les installations du Spirou Basket.

Au total, ce sont 32 arbitres qui ont passé les cours d'arbitrage.

Il s'agit de : ANNO Samuël, ANRYS Philippe, BARBEE Laralee, CASTECKER Christian, CAPIAU Julie, COLASSIN Lila, COLLIN Jean-Frédéric, CONREUR Laurent, COUPRIE Arnaud, DEDONDER Arthur, DELMOITIEZ Aurélien, DESLOOVER Sébastien, DEREUMAUX William, DUHAMEL Emilien, DOGAN Talia, DOGAN Havva, DRAGUET Anaïs, DUQUENNOY Mathieu, FAUVEAU Vincent, GUEVART Achille, HENNAUX Nathan, HERPERS Gabriel, HERPERS Mathieu, LEGRAIN Dany, LIENARD Mathieu, MEURANT Ely, MIGEOT Clara, SAKKA Hazem, SALAR Esmâ, SIENA Fulvia, STAELENS Marylou et VANSTEENBRUGGE Esteban.

3. Pôle performance

Le pôle performance a pour but d'accompagner les arbitres tout le long de la saison, de pouvoir évaluer les compétences de chacun et de les faire évoluer. Les tâches sont diverses : vérifications des rapports de formation, coaching, classification, tutorat ; formation des formateurs et des tuteurs ; réalisations de colloques ; accompagnement des arbitres ; réalisation des classements de fin de saison ; tester les arbitres dans les divisions supérieures ; ...

Il se compose de Aubin VANDEMOER (Capitaine), Michel GUILLIAUMS (Coordinateur P1), Grégoire WILLEMS (Coordinateur P2), Olivier THOMAS (Coordinateur P3-P4), André WALNIER (Coordinateur jeunes Mons-Wapi), Jean-Michel BREDAT (Coordinateur jeunes Centre-Charleroi), Michel GUILLIAUMS (Désigné senior) et Bastien COPPENOLLE (Désigné jeunes provinciaux).

Différents formateurs ont été mobilisés afin de coacher et visionner les arbitres lors des matchs de coupe et de championnat.

Au total, **328 rapports de visionnement** ont été réalisés (soit une augmentation de 25% par rapport à la saison dernière) :

- 78 classifications en P1 ;
- 94 formations en P2 ;
- 82 formations en P3-P4 ;
- 74 coachings en Jeunes.

De plus, le pôle a organisé des tutorats. Des arbitres chevronnés aident des arbitres débutants pendant leur match de jeunes et écrivent un rapport de tutorat. Cette saison **103 rapports de tutorat** ont été remplis (+43% par rapport à la saison passée).

Le Pôle s'est réuni à plusieurs reprises :

- 10/09/2024 : Formation des formateurs données par le Département Arbitrage à Jambes ;
- 23/10/2024 : Colloque P1 en ligne ;
- 16/10/2024 : Colloque P3-P4 en ligne ;
- 27/11/2024 : Colloque P2 au BBC Tournai ;
- 10/12/2024 : Colloque P1 à l'UBC Quaregnon ;
- 02/02/2025 : Colloque P3-P4 en ligne.

Des tests écrits ont été envoyés aux arbitres P1 afin de parfaire leur connaissance du règlement.

Le pôle se réunira encore fin mai/début juin pour définir les montées et les descentes des arbitres.

4. Pôle débutants

Lors de certains matchs, Michel GUILLIAUMS a accompagné des arbitres débutants lors de leurs matchs en jeunes provinciaux. Cet accompagnement a concerné les arbitres classés J2.

Des activités ont eu lieu en présentiel :

- 24/08/2024 : Colloque au RE Pont-de-Loup ;
- 20/04/2025 : Tournoi au BBC Tournai ;
- 25/05/2025 : Tournoi au BC Ransart.

5. Pôle Élites

Le Pôle Élites a pour but d'accompagner les arbitres provinciaux et régionaux qui ont suffisamment de potentiel et de motivation pour accéder aux plus hauts échelons de l'arbitrage en Belgique.

Il est composé de Kévin BOURLEAU, Michel GUILLIAUMS, Olivier THOMAS et Mikel GUILLIAUMS (externe).

Avant le début de saison, un groupe Facebook a été créé. Il est destiné à communiquer avec les arbitres afin de planifier des colloques, d'organiser des matchs amicaux pour améliorer la mécanique d'arbitrage, de commenter des vidéos de différents matchs.

Durant la saison, et de manière hebdomadaire, les administrateurs postent une ou plusieurs vidéos intéressantes sur le groupe Facebook. Chaque arbitre devait indiquer ce qu'il aurait sifflé dans la situation montrée. Ensuite, un des administrateurs indique la bonne façon d'agir.

D'autres activités ont également eu lieu :

- 10/10/2024 : Colloque en ligne ;
- 24/11/2024 : Colloque en ligne ;
- 17/01/2025 : Analyse d'un match au CFB Fleurus ;
- 28/01/2025 : Colloque en ligne ;
- 12/01/2025 : Colloque à l'UBC Quaregnon ;
- 21/02/2025 : Analyse d'un match au CFB Fleurus ;
- 04/03/2025 : Colloque en ligne.

6. Participation aux tournois

La Commission de Formation des Arbitres a été invitée à plusieurs tournois supplémentaires cette saison. Ces tournois permettent une formation suivie en appliquant directement les conseils donnés lors des matchs précédents.

Tournoi X-MAS de Courtrai

Le Département Arbitrage a demandé à la CFA Hainaut de fournir quelques arbitres pour le tournoi entre Noël et Nouvel an.

Tournoi U12 de Noël

L'AWBB organise chaque année un tournoi U12. La CFA propose des arbitres qui sont formés par certains formateurs du Hainaut.

Tournoi International de Wanze

Le Département Arbitrage de l'AWBB et la CFA Liège a souhaité inviter des arbitres hennuyers au Tournoi International de Wanze qui aura lieu du 28 mai au 1^{er} juin 2025. Six arbitres et un formateur provenant du Hainaut sont invités.

7. Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, du statut de l'arbitre, de la réussite du test physique, des disponibilités, des exigences du Comité Provincial et du Département Arbitrage de l'AWBB, la CFA a proposé au Comité Provincial, la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **LACOUR Noa**, **PASTELEUR Kylian** et **WILMOT Noé**.

DE MAN Cédric a été désigné comme élève libre.

Les candidats-arbitres régionaux et l'élève libre participeront au stage régional organisé par le Département Arbitrage de l'AWBB. Ce stage aura lieu les 24 et 25 mai 2025, au centre ADEPS de Spa.

8. Finales de coupe du Hainaut

Outre l'aspect des convocations, la CFA a mis en place un dispositif particulier afin d'assurer un encadrement de qualité durant les finales de coupe du Hainaut.

Pour ce faire, deux membres de la CFA étaient désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui avait pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres à leur rencontre ;
- Un commissaire qui avait pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

9. Participation au J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le Département Arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants aux deux Journées Régionales des Jeunes (Sélections provinciales) organisées à **Waterloo / Nivelles** et à **Jumet**. Un formateur a été mis à contribution pour donner des conseils aux arbitres provenant des 5 provinces de l' AWBB.

10. Accompagnement pour les Play-offs

Durant les play-offs de fin de saison, la Commission de Formation des Arbitres souhaite accompagner les arbitres. De plus, deux membres de la CFA seront désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui a pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres aux rencontres ;
- Un commissaire qui a pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

11. Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission ont sillonné la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Ces formations ont été organisées en partenariat avec le Comité Provincial et la Commission informatique de l'AWBB. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Une attention particulière a été donnée à la feuille électronique.

Les cours ont été dispensés à Quaregnon et Celles. Au total, entre 60 et 80 personnes ont participé.

La CFA remercie les clubs pour la mise à disposition de leurs infrastructures et recommande vivement aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

12. Cellule Déontologie

Durant la saison 2024-2025, la cellule déontologie est coordonnée par Quentin DELTENRE (Secrétaire), Jean-Michel BREDAT, Renzo MOSCIATTI, Giancarlo VARISANO et André WALNIER font également partie de la Cellule déontologie. Aubin VANDEMOER est membre suppléant.

Lors de cette saison, elle s'est réunie une seule fois. 4 dossiers ont été traités pour rappeler les devoirs des arbitres. Toutes les remarques ont été acceptées. Un dossier a été transféré directement au Comité Provincial.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

La Commission de Formation des Arbitres souhaite remercier tous les clubs qui ont mis leurs infrastructures à disposition de la CFA. Elle remercie également les équipes qui ont permis une formation sur le terrain lors des cours d'arbitrage.

La CFA a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ses nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de début ou fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Grégoire WILLEMS à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be .

Pour la Commission de Formation des Arbitres du Hainaut,
Fait le 27 avril 2025,

Le Président f.f., Michel GUILLIAUMS

Le Secrétaire, Grégoire WILLEMS

Rapport d'activités de la Commission 3x3

Saison 2024-2025

➤ **Composition de la Commission 3X3**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Club + matricule</i>
Vandemoer	Aubin	Président	JSB Maffle - 0069
Debiève	Vincent	Secrétaire	BC Féminin Quaregnon - 2360
Dieu	Jason	Responsable Arbitrage	ASTE Kain - 1759
Detaille	Jérôme	Membre (au 10/03/2025)	BC Mons Capitale - 1845
Javeline	Vivian	Membre	GGBC Colfontaine - 2653

➤ **Tableau des présences aux réunions**

	VANDEMOER A.	DEBIEVE V.	DIEU J.	JAVELINE V.	DETAILLE J.	Total de présences
09/07/2024	P	P	P	P	/	4
10/09/2024	P	P	P	E	/	3
20/01/2025	P	P	P	P	/	4
10/03/2025	P	P	P	E	P	4
Total	4/4	4/4	4/4	2/4	1/4	

M. NOTELAERS Christophe (Président CP) et M. THOMAS Pierre (Administrateur AWBB puis Directeur-Général) ont participé aux réunions.

L'ensemble des réunions ont été faites via ZOOM

➤ **La Commission 3X3 Hainaut**

La Commission a pour rôle de :

- Promouvoir et développer le 3X3.
- Créer des événements sur notre Province.
- Organiser la Coupe du Hainaut de 3X3.
- Faire découvrir la discipline et attirer d'autres profils de joueurs pour augmenter le nombre d'affiliés dans nos clubs Hennuyers.
- Sensibiliser les clubs à cette discipline qui est complémentaire au 5X5.

➤ **Les activités de la Commission 3X3 Hainaut.**

La commission s'est concentrée sur 1 événement au cours de cette saison :

1- **Coupe du Hainaut 3X3 :**

Lors de la création de la commission, l'objectif était de créer la Coupe du Hainaut de 3X3, chose faite la saison précédente.

Nous avons voulu faire mieux et cela a été le cas.

A la suite de l'élaboration du cahier de charges pour l'organisation, le club du CEP Ladies Basketball a été sélectionné par le CP. Les matchs se sont déroulés sur 6 demi-terrains.

Le 1er mai 2025 était la date choisie par la commission (choix difficile entre PO, Girls Got Game et Boys Can Play).

La compétition étant officielle, chaque joueur doit posséder un compte sur la plateforme FIBA et être affilié dans un club hennuyer.

9 catégories ont été ouvertes dont les U12F et U12G.

Le 15/04/2025, nous avons clôturé les inscriptions avec pas moins de 73 équipes (le maximum sur 1 journée) et plus de 140 matchs programmés sur la journée.

Le planning sur le site de la Fiba3X3 a été envoyé 7 jours avant la compétition aux différentes équipes.



	Seniors H	Seniores Dames	U18G	U16F	U16G	U14F	U14G	U12F	U12 G
1	BSGU	BE Courcelles	BC AMLL A	Wapiti A	GGBC Colfon	CEP Ladies	BMH	BC Mons	DPK
2	BC Mons	CEP Ladies A	BC AMLL B	BB Brunehaut	Union Mons-Hainaut A	Wapiti A	Spirou A	CEP Ladies	BC AMLL
3	Maccabi	CEP Ladies B	GGBC Colfon	Wapiti B	Stambruges	BC Mons	DPK	BCF Quaregnon	GGBC Colfon A
4	BC AMLL	CFB Fleurus	JS Dottignies	GGBC Colfon	CEP Fleurus	ABC Peronnes	Spirou B	TEF Kain B	GGBC Colfon B
5	BC Silly	GGBC Colfon	JSB Maffle	BC Mons	BSGU	GGBC Colfon	JSB Maffle	TEF Kain A	Ransart

6			Union Mons-Hainaut	Templeuve	BC AMLL A	BCF Quaregnon	RE PDL	GGBC Colfon	BSGU
7			RE PDL	BCF Quaregnon	JS Enghien	Wapiti B	BC AMLL		Union Mons-Hainaut
8			RBC Montagnard		ASTE Kain	REBC TEmpleuve	BSGU		Spirou
9					Spirou A		GGBC Colfon		
10					RE PDL				
11					DPK				
12					JS Cuesmes				
13					MSM				
14					SPIROU B				
15					BC AMLL B				
16					BC L'9 Flenu				
17					Union Mons-Hainaut B				

Lien vers le site Fiba 3x3 :

<https://play.fiba3x3.com/events/f87e7b89-d5c2-443c-ba52-fbd7aa2b7ad0/schedule>

➤ **Notes diverses :**

- La commission remercie les différents intervenants lors de la mise en place de cet évènement, à savoir : Marie-Laure pour la réalisation des affiches, le club du CEP Ladies Basketball, l'AWBB et le CP Hainaut pour leurs précieux conseils.
- Un compte Instagram a été créé au nom de 3X3_Hainaut pour toucher le plus de joueurs, clubs, coaches,... A ce jour plus de 800 abonnés suivent ce compte.
- La commission a la volonté d'organiser la coupe du Hainaut 3x3 pour la saison 2025-2026 soit en 1 journée soit en 2 journées selon les inscriptions et les dates disponibles au calendrier déjà bien complet.

Pour la Commission 3X3 Hainaut.
Fait le 27/04/2025

Aubin VANDEMOER
Président de la Commission 3x3 Hainaut
CP Hainaut

Vincent DEBIEVE
Secrétaire de la Commission 3x3 Hainaut

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors"2025-2026

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.

Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.

- 3) Toutes les joueuses et joueurs considérés comme seniors (au sens du PC90, B. Dérogations 1. 2. et 3.) affilié.e.s au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou BNXT League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 ou 2 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 4) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 5) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 6) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 7) Les demi-finales se jouent par aller-retour.

En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

- 8)** Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
 En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
 Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
 Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
 Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
 Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
 En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
 Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera envoyé par le CP.
 Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 9)** Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
 Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 10)** Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
 En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
 Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
 Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 11)** Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
 Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre le challenge au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 12)** Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
 Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13)** Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :

Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.

- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 24/05/2025.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2025-2026

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
La compétition pilote U12 inter-provinciale n'est pas considérée comme une compétition régionale AWBB.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories U12, le règlement mini-basket en vigueur pour la saison 2024-2025 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les règles spécifiques des catégories d'âge.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le

vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).

- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera envoyé par le CP.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 24/05/2025.

Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut “Jeunes” 2025-2026

RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 :
Saison 2025-2026

Infrastructure	Taille du terrain	Normal 28m x 15m (min. 26x14).
	Hauteur anneau	2,60 m.
	Ligne des L.F.	4,00 m (ligne à réaliser)
	Type de ballon	N° 5
Match	Durée de la rencontre	4 quart-temps de 8 minutes avec arrêt de chrono. Le chronomètre s’arrête sur panier marqué lors des 2 dernières minutes du 4ème QT ou de chaque prolongation.
	Prolongations	Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur (excepté la demi-finale aller). 3 minutes jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur – intervalle d’une minute si plusieurs prolongations nécessaires.
	Temps de repos	Entre Q1 - Q2 : 1 minute Mi-temps : 10 minutes Entre Q3 - Q4 : 1 minute
	Temps mort	1 TM par quart-temps non cumulable
	Score final	Le résultat final du match est mentionné sur la feuille de marque.
Equipes	Nombre de joueur(se)s	Une équipe se compose de minimum 5 joueurs et maximum 12 joueurs.
	Participation au jeu	Chaque joueur doit avoir joué au minimum dans une des 2 périodes avant la mi-temps.
	Indication des participations au jeu sur la feuille : <i>Au début du premier quart-temps, indiquer par une croix <u>entourée</u> les cinq (5) joueurs qui vont commencer la rencontre. Indiquer par une croix ceux qui entrent au jeu par la suite.</i>	
	Remplacement	Autorisé
Règles de jeu	Règles des 3 et 5 secs	D’application si abus.
	Règles des 8 et 24 secs	Pas d’application.
	Fautes	Les fautes techniques, antisportives et disqualifiantes et leurs sanctions sont d’application telles que prévues dans le code FIBA et ses interprétations. Equipe : tirs de L.F. à la 5 ^e faute de chaque période.
	Retour en zone	D’application.
	Ligne à 3 pts	N’est pas d’application (valeur max. panier = 2 pts).
	Défense	Individuelle obligatoire. L’aide défensive est autorisée mais pas le trappe (pas de prise à deux).
Officiels de table	Chronométrateur	La fonction est tenue par le club visité (excepté en finale : Table neutre)

	Marqueur	La fonction est tenue par le club visiteur (excepté en finale : Table neutre)
Concours à la mi-temps		N'est pas d'application.

Catégories d'âges :

U10	2016
U12	2015-2014

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2016 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2017.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 24/05/2025.

Règlement Play-offs saison 2025-2026

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club vainqueur des play-offs. En l'absence d'organisation de play-offs, le champion provincial est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants en Régionale II Dames et Régionale II Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la première à la quatrième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Le premier montant demandé à la province du Hainaut est le vainqueur des play-offs et est qualifié pour la montée en régionale.

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 1^{ère} à la 4^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-offs est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

Le refus de participation d'un club ayant confirmé son intention de participer aux play-offs est passible d'une amende de 1.000 €. La déclaration d'un forfait pendant les play-offs est passible d'une amende de 500 € en plus de l'application du PC73.

En l'absence d'organisation des play-offs, par dérogation au PC62, le mieux classé et inscrit aux play-offs ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.

Si aucun club ne s'inscrit aux play-offs, le champion provincial de la phase classique du championnat ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse. Si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

4. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs dames : 03/04/2026 à 20h00.
- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs hommes : 10/04/2026 à 20h00.
- Dernière journée de la phase classique en dames (séries de 12) : 18 et 19/04/2026
- 1/2 finale aller : 1-4 2-3 22/04/2026
- 1/2 finale retour : 4-1 3-2 25/04/2026
- 1/2 finale belle éventuelle : 1-4 2-3 29/04/2026
- Finale aller : 02/05/2026
- Finale retour : 06/05/2026
- Finale belle éventuelle : 09/05/2026
- Dernière journée de la phase classique en messieurs (séries de 14) : 25 et 26/04/2026
- 1/2 finale aller : 1-4 2-3 29/04/2026
- 1/2 finale retour : 4-1 3-2 02/05/2026
- 1/2 finale belle éventuelle : 1-4 2-3 06/05/2026
- Finale aller : 09/05/2026
- Finale retour : 13/05/2026
- Finale belle éventuelle : 16/05/2026

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

5. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-offs devront être affectés au club conformément aux dispositions de l'article PC 86 du ROI.

6. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnités :

Le commissaire de table éventuel reçoit une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le club visité.

L'observateur a droit à une indemnité de 17,00 € ainsi qu'au remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le CP.

7. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels.

Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 24 mai 2025.